



service de presse et d'information des
communautés européennes

**BREF APERÇU
DES STRUCTURES SYNDICALES
SUR LE PLAN
DES COMMUNAUTES EUROPEENNES**

XELLES : 244, RUE DE LA LOI

TELEPHONE : 35 00 40

EMBOURG : 18, RUE ALDRINGER

TELEPHONE : 292. 41

Edition provisoire

octobre
1965

C O R R I G E N D U M

au 20 avril 1966

Pages 8 et 9 : Walter SCHEVENELS, décédé le 6 mars 1966, n'est pas encore remplacé

Page 13 : nouvelle adresse de la FEDERESTRATTIVE C.I.S.L.
Via Isonzo 42,
Roma (Tél. 865.013; 869.015)

Page 9 : R. SAARHOLZ au lieu de R. SARHOLZ

**BREF APERÇU
DES STRUCTURES SYNDICALES
SUR LE PLAN DES
COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES**

TABLE DES MATIERES

LES SYNDICATS DANS LES COMMUNAUTES EUROPEENNES	<i>Page</i>
I. Historique	5
II. Réforme des structures syndicales	6
A. La Confédération internationale des syndicats libres (C.I.S.L.)	6
1° La C.I.S.L. et la C.E.C.A.	6
2° La C.I.S.L., la C.E.E. et l'Euratom	7
 <i>Organigramme :</i>	
– Secrétariat syndical européen (S.S.E.)	8
– Comité exécutif	8
– Comités et Commissions d'industrie	8
– Assemblée générale	9
Explication des abréviations et autres renseignements utiles	9
Confédérations nationales C.I.S.L. affiliées au S.S.E.	10
Intersyndicale des mineurs et métallurgistes C.I.S.L. – C.E.C.A.	11
 <i>Organigramme :</i>	
– Secrétariat permanent	11
– Comité exécutif	11
– Organisations et membres de l'Intersyndicale	11
Organisations C.I.S.L. des mines	13
Organisations C.I.S.L. de la métallurgie	14
 B. Confédération internationale des syndicats chrétiens (C.I.S.C.)	 15
1° La C.I.S.C. et la C.E.C.A.	15
2° La C.I.S.C., la C.E.E. et l'Euratom	15
 <i>Organigramme :</i>	
– Secrétariat permanent	16
– Comité	16
– Bureau exécutif	17
– Commissions d'étude	18
– Comités industriels européens	18
– Conférence européenne	19
Explication des abréviations et autres renseignements utiles	20
Confédérations nationales affiliées à l'Organisation européenne de la C.I.S.C.	21

<i>Organigramme :</i>	<i>Page</i>
– Fédération des syndicats chrétiens dans la C.E.C.A.	22
– Secrétariat permanent	22
– Comité exécutif	22
– Bureau journalier	23
Organisations de mineurs C.I.S.C. affiliées à la Fédération	24
Organisations de la métallurgie C.I.S.C. affiliées à la Fédération	25
C. Confédération internationale des cadres (C.I.C.)	26
– Organe de décision	26
– Organe exécutif	26
– Comité directeur	26
– Secrétariat	26
D. Fédération syndicale mondiale (F.S.M.)	27
C.G.I.L. – Bureau d'études et de documentation sur les problèmes économiques et sociaux de la C.E.E.	27
Explication des abréviations et autres renseignements utiles	27

LES SYNDICATS DANS LES COMMUNAUTES EUROPEENNES

I. – HISTORIQUE

La création des Communautés européennes : Communauté charbon-acier en 1952, Marché commun et Euratom en 1958, a eu pour effet d'élargir le cadre économique de la plupart des industries d'Europe occidentale. Inévitablement, il devait en découler une multiplication des contacts entre les syndicats des six pays de la Communauté pour la défense d'intérêts communs.

Peu à peu, les syndicats ont donc été amenés à créer de nouvelles organisations à adapter au nouveau rôle que devait tenir le syndicalisme.

Toutefois, il convient de rappeler qu'avant même que M. Robert SCHUMAN eût lancé l'idée du Pool charbon-acier, beaucoup de dirigeants syndicaux s'étaient prononcés en faveur de l'intégration européenne.

Dès 1949, les internationales syndicales elles-mêmes prirent position. C'est ainsi que le congrès de la Confédération internationale des syndicats chrétiens tenu à Lyon du 31 mai au 2 juin 1949 avait approuvé la création d'un « mouvement de travailleurs chrétiens pour l'Europe » dont la présidence était confiée à M. August Cool, président de la C.S.C. (Belgique). Dès que M. Robert SCHUMAN eut annoncé l'ouverture de négociations pour la création de la C.E.C.A., les syndicats réagirent en définissant leur position. Réunie à Düsseldorf, en conférence, les 22 et 23 mai 1950, la C.I.S.L. réclama une réorganisation rationnelle des industries lourdes d'Europe occidentale et la participation des syndicats aux institutions prévues à cette fin.

Les syndicats groupés au sein de la Confédération internationale des syndicats chrétiens C.I.S.C. réagirent avec la même rapidité et de façon non moins positive en adoptant une résolution qui présentait des revendications similaires à celles de la C.I.S.L. : garanties de réemploi éventuel, alignement vers le haut des niveaux de vie, participation des travailleurs à l'élaboration et au fonctionnement des institutions européennes.

Du 15 au 17 novembre 1950, une conférence spéciale de la C.I.S.C. confirma cette position et dénonça une fois de plus le danger des cartels. Elle réclama aussi une représentation effective des travailleurs dans les divers organismes et institutions du plan Schuman.

On le voit, les préoccupations des deux grandes centrales syndicales internationales sont identiques : expansion économique en vue d'objectifs sociaux, garanties de la main-d'œuvre, démocratie économique effective.

Enfin, en janvier 1951, la C.I.S.L. et la C.I.S.C. conclurent un accord afin de présenter un front aussi uni que possible et de se répartir l'influence dans les organes du plan Schuman. La C.I.S.L. comme la C.I.S.C. voyaient en effet dans les premiers essais d'intégration européenne un moyen pour les travailleurs de dire leur mot dans le fonctionnement des industries-clés.

La C.I.S.L. et la C.I.S.C. prirent la même attitude à l'occasion de la mise en œuvre, en 1958, des deux nouvelles Communautés : la C.E.E. et l'Euratom, créées par les traités de Rome.

Les syndicats membres de la F.S.M., en revanche, virent dans la C.E.C.A. la création d'un supermonopole au profit des grosses firmes, dont l'évolution logique devait être la préparation de la guerre et un instrument de ruine pour la classe ouvrière.

Dès qu'ils eurent connaissance du projet, les syndicats appartenant à la F.S.M. déclarèrent que la C.E.C.A. mènerait à un accroissement sensible du chômage et à une détérioration du niveau de vie des travailleurs.

Toutefois, depuis le congrès de la F.S.M. de Leipzig, en 1957, on constate une certaine évolution vers une reconnaissance de facto des institutions européennes.

La C.G.I.L. a établi à Bruxelles un secrétariat permanent. Des rencontres des syndicats affiliés à la F.S.M. se tiendront périodiquement pour examiner tous les problèmes qui découlent de l'application du marché commun.

Le dernier congrès de la C.G.T. a également réclamé la représentation à laquelle lui donne droit sa qualité d'«organisation syndicale la plus représentative», dans toutes les instances où sont représentés les syndicats.

Il y a donc une tendance des syndicats F.S.M. à tenir compte de l'existence des Communautés européennes.

II. — REFORME DES STRUCTURES SYNDICALES EN FONCTION DE L'EXISTENCE DES COMMUNAUTÉS EUROPEENNES

La C.I.S.L. et la C.I.S.C. ayant admis les principes directeurs de l'intégration européenne, comme nous l'avons observé, s'organisèrent immédiatement pour prendre de l'influence au niveau des nouvelles institutions et défendre ainsi les intérêts de leurs adhérents.

A. La Confédération internationale des syndicats libres :

1°) *La C.I.S.L. et la C.E.C.A.*

En octobre 1952, la C.I.S.L. créa un bureau de liaison des syndicats libres dans la C.E.C.A.

Ce bureau, d'abord administré par un comité de quinze membres, s'élargit bientôt à vingt et un membres (un représentant de chaque confédération, de chaque centrale de mineurs, de chaque fédération de métallurgistes, plus un membre des trois internationales (métallurgistes, mineurs et C.I.S.L.).

Ce comité des XXI est devenu, depuis la mise en place des institutions prévues par le traité de Rome, l'intersyndicale des mineurs et métallurgistes C.I.S.L. — C.E.C.A., qui ne groupe plus que les fédérations de mineurs et de métallurgistes.

A sa création, comme aujourd'hui encore, ce comité avait pour mission d'assurer une étroite collaboration entre les syndicats intéressés aux problèmes qui se posaient au sein de la C.E.C.A., d'une part, et entre les syndicats et les organes de la C.E.C.A., d'autre part. Il avait à préparer et à mettre au point les propositions et suggestions à soumettre à la Haute Autorité, en liaison avec les membres C.I.S.L. du comité consultatif. Une des plus grandes tâches qui lui furent confiées consistait à coordonner les revendications à formuler par les fédérations professionnelles (mineurs et métallurgistes) dans leurs pays respectifs, pour aboutir à une harmonisation des conditions de vie et de travail dans les pays ayant donné leur adhésion à l'idée de la Communauté.

Quant au bureau de liaison, il a joué le rôle de secrétariat permanent de l'intersyndicale (au début, comité des XXI). En fait, ce bureau de liaison préparait et prépare toutes les réunions de l'intersyndi-

cale, en assurant la mise au point de toute documentation indispensable pour remplir ses fonctions avec efficacité.

Le bureau de liaison, créé en 1952, n'a pas été, certes, la fusion organique souhaitée par certains, mais il a constitué une étape importante vers une coordination permanente de l'action des organisations syndicales relevant de la C.I.S.L.

2°) La C.I.S.L., la C.E.E. et l'Euratom

Avec la signature du traité de Rome, les syndicats se trouvèrent placés devant de nouvelles exigences. Aussi, dès 1958, au cours d'une réunion tenue à Düsseldorf et groupant des représentants de tous les syndicats affiliés à la C.I.S.L., les dirigeants syndicaux de ces confédérations prirent leurs dispositions pour assurer la représentation de leurs intérêts auprès de la C.E.E. et de l'Euratom. Ils décidèrent de constituer un comité exécutif européen chargé de la défense des intérêts des travailleurs au sein des nouvelles institutions. Dans ce comité exécutif européen siègent des représentants des confédérations nationales, un délégué de l'O.R.E. (plus spécialement chargé de suivre les questions périphériques) et un représentant de l'intersyndicale des mineurs et métallurgistes.

Comme on le voit, cet exécutif est le fait des confédérations syndicales, lesquelles assurent le fonctionnement d'un secrétariat permanent nommé par l'exécutif pour tenir les liaisons syndicales au sein de la Communauté et pour assurer aussi la représentation du syndicalisme libre des six pays auprès de la Communauté européenne.

La C.I.S.L. convoque tous les deux ans une assemblée générale des organisations adhérentes, qui définit les positions d'ensemble sur les différents problèmes européens.

ORGANIGRAMME

SECRETARIAT SYNDICAL EUROPEEN

110, rue des Palais, Bruxelles 3
(Tél. 16 81 05)

Secrétaire général : H.G. BUITER.

Secrétaires : HERMAN, B. JONCKHEERE, M. LAHNSTEIN, A. LULLING, Th. RASSCHAERT, W. SAARHOLZ, C. SAVOINI.

Ce secrétariat assure l'exécution journalière des décisions prises par le comité exécutif.

COMITE EXECUTIF

Ce comité est composé de représentants des confédérations nationales.

Il se réunit en principe tous les mois et assure la direction politique du S.S.E.

Président : L. ROSENBERG, président du DGB (Allemagne).

Vice-Présidents : B. STORTI, secrétaire général de la C.I.S.L./Italie,
L. MAJOR, secrétaire général de la F.G.T.B. (Belgique).

Membres : A. BERGERON, secrétaire général de la C.G.T. — F.O./France,
O. BRENNER, président IG Métall/Allemagne,
VIGLIANESI, secrétaire général de l'U.I.L./Italie,
HINTERSCHIED, secrétaire général de la C.G.T./Luxembourg,
A. H. KLOOS, président du N.V.V./Pays-Bas,
Ch. VEILLON, secrétaire confédéral de la C.G.T. — F.O./France.

Représentant de l'O.R.E. : W. SCHEVENELS, secrétaire général de l'O.R.E. *Accédé 6 mars 1966*

Représentant du comité exécutif de l'intersyndicale des mineurs et métallurgistes de la C.E.C.A. :
A. GAILLY, président de la C.M.B./Belgique.

COMITES ET COMMISSIONS D'INDUSTRIE

Comité syndical des transport de la Communauté :

président : P. SEIBERT — secrétaire : B. JONCKHEERE.

Groupe de travail des fédérations européennes des ouvriers agricoles :

président : H. SCHMALZ — secrétaire : A. LULLING

Comité de coordination C.E.E. de l'internationale des fédérations des industries diverses et de la chimie :

président: KUEPPER — secrétaire: A. KLOS.

Commission commune des ouvriers du bâtiment et du bois dans les Communautés européennes:

président: G. LEBER — secrétaire: W. SCHUETZ.

Comité métal C.I.S.L.:

président: ZONDERVAN — secrétaire: R. ~~SARHOLZ~~ SAARHOLZ

Comité de coordination des cadres et des employés de la C.E.E.:

président: O. LECLERCQ — secrétaire: F. HERMAN.

Comité de l'alimentation du tabac et de l'industrie hôtelière:

président: W. BRAUN — secrétaire: B. JONCKHEERE.

Union France-Europe des techniciens du cinéma et de la télévision:

secrétaire général: JENGER.

Comité européen des enseignants: (en voie de formation).

ASSEMBLEE GENERALE DES SYNDICATS LIBRES DES SIX PAYS

Cette assemblée se tient tous les deux ans. La dernière assemblée s'est tenue à Paris en mars 1964. Elle définit les grandes lignes à suivre par le secrétariat permanent et le comité exécutif.

EXPLICATION DES ABREVIATIONS, ET AUTRES RENSEIGNEMENTS UTILES

C.I.S.L.: Confédération internationale des syndicats libres

Secrétaire général: *Omer BECU,*

37 — 41, rue Montagne-aux-Herbes-Potagères,
Bruxelles 1 (Tél. 17-80-85)

O.R.E./C.I.S.L.: Organisation régionale européenne de la C.I.S.L.

Secrétaire général: *Walter SCHEVENELS, délégué 6 mars 1966*

86, rue des Palais,
Bruxelles 3 (Tél. 16-65-36)

N.B. Il s'agit de l'organisation de la C.I.S.L. ayant compétence pour l'ensemble du continent européen.

S.S.E.: Secrétariat syndical européen (compétent pour les six pays)

Secrétaire général: *H. BUITER,*

110, rue des Palais,
Bruxelles 3 (Tél. 16-81-05)

EUROPE DES SIX

CONFEDERATIONS NATIONALES C.I.S.L. AFFILIEES AU SECRETARIAT SYNDICAL EUROPEEN

Allemagne

D.G.B. : *Deutscher Gewerkschaftsbund*

Président: Ludwig ROSENBERG,
Stromstraße 8,
Düsseldorf 1 (Tél. 8951)

Belgique

F.G.T.B. *Fédération générale du travail de Belgique*

Secrétaire général: L. MAJOR,
42, rue Haute,
Bruxelles (Tél. 11-64-61 à 11-64-66)

France

C.G.T. — F.O. *Confédération générale du travail — Force ouvrière*

Secrétaire général: André BERGERON,
198, avenue du Maine,
Paris 14^e (Tél. Suffren 66-70)

Italie

C.I.S.L. *Confederazione Italiana Sindacati Lavoratori*

Secrétaire général: B. STORTI,
Via Po 21,
Roma (Tél. 867.741)

U.I.L. *Unione Italiana del Lavoro*

Secrétaire général: I. VIGLIANESI,
Via Lucullo 6,
Roma (Tél. 471.531)

Luxembourg

C.G.T. *Confédération générale du travail*

Secrétaire général: M. HINTERSCHIED,
4, rue Pierre Hentges,
Luxembourg (Tél. 2 12 32)
(G.T. — Boîte postale n° 45 Lux.-Gare)

Pays-Bas

N.V.V. *Nederlands Verbond van Vakverenigingen*

Président: A.H. KLOOS,
Plein '40 — '45, No 1,
Amsterdam-Slotermeer (Tél. 13-46-26)
N.V.V. — Boîte postale 8.110

ORGANIGRAMME

INTERSYNDICALE DES MINEURS ET METALLURGISTES C.I.S.L. – C.E.C.A.

SECRETARIAT PERMANENT

Bureau de liaison – gestion administrative journalière :
58, avenue de la Liberté, Luxembourg (Tél. 224 81)

Secrétaires : E. WEIS et Alfred MISSLIN
(plus spécialement chargé (plus spécialement chargé
de la sidérurgie) des mines)

COMITE EXECUTIF

Se réunit en principe tous les mois et assure la direction politique de l'intersyndicale.

Président : A. GAILLY, C.M.B./Belgique

Vice-présidents : A. AUGARD, C.G.T. – F.O. Mineurs/France
G. CAVAZZUTI, F.I.M. – C.I.S.L./Italie
W. MICHELS, IG Metall/Allemagne
K. VAN BERK, IG Bergbau und Energie/Allemagne
A. WEISS, L.A.V./Luxembourg
W.A. WAMSTEEKER, A.N.M.B. – N.V.V./Pays-Bas

ORGANISATIONS ET MEMBRES DE L'INTERSYNDICALE

L'intersyndicale se réunit en principe chaque trimestre et définit les lignes politiques à suivre par l'exécutif. Organe suprême de décision.

Mines

Métallurgie

Allemagne

R. NICKELS,
Vorstandsmitglied IG Bergbau und Energie

K. VAN BERK,
Vorstandsmitglied IG Bergbau und Energie

H. VETTER,
2ème Président de IG Bergbau und Energie

O. BRENNER,
Président IG Metall

W. MICHELS,
Vorstandsmitglied IG Metall

A. WOHRLE,
2ème Président de IG Metall

Mines

Belgique

E. DUBOIS,
président Centrale mineurs de Belgique

R. BALESE,
Secrétaire général Centrale mineurs de
Belgique

France

A. AUGARD,
secrétaire général C.G.T. – F.O. mineurs

Ch. CORTOT,
secrétaire général adjoint C.G.T. – F.O.
mineurs

Italie

G. CRAVIOTTO,
secrétaire général C.I.S.L. mines

G. CONTI,
secrétaire général U.I.L. – mines

Métallurgie

A. GAILLY,
président de la C.M.B.

R. VANDEPERRE,
secrétaire général adjoint à la C.M.B.

A. LAVAL,
secrétaire général C.G.T. – F.O. métallurgie

R. SCHWOB,
secrétaire national C.G.T. – F.O. sidérurgie

G. CAVAZZUTI,
secrétaire national C.I.S.L. métallurgie

Br. CORTI,
secrétaire général U.I.L. – métallurgie

Luxembourg

A. WEIS, secrétaire général L.A.V.
J. KAUFMANN, secrétaire du L.A.V.

Pays-Bas

P. PONSSEN,
secrétaire national de la A.N.B.M.

M. ZONDERVAN,
président de l'A.N.M.B.

W.A. WAMSTEEKER,
secrétaire de l'A.N.M.B.

Membres observateurs :

A. GRAEDEL, secrétaire général de la F.I.O.M.
D. EDWARDS, secrétaire général de la F.I.M.

N.B. F.I.O.M. : Fédération internationale des ouvriers sur métaux;
F.I.M. : Fédération internationale des mineurs.

**ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES MINEURS ET METALLURGISTES DES SIX PAYS,
AFFILIEES A L'INTERSYNDICALE C.I.S.L. – C.E.C.A.**

MINES

Allemagne

IG Bergbau und Energie *Industriegewerkschaft Bergbau und Energie
Bochum*
Hattingerstraße 19 (Tél. 37141-45)
Président : W. ARENDT

Belgique

C.S.T.M. *Centrale syndicale des travailleurs des mines de Belgique*
8, rue Joseph Stevens,
Bruxelles (Tél. 11.35.43)
Secrétaire général : R. BALESSÉ

France

F.O. Mineurs *Fédération nationale «Force ouvrière» des mineurs, miniers et similaires*
169, avenue de Choisy,
Paris 13e (Tél. Jussieu 10.98) Boîte postale 325, Paris 13e
Secrétaire général : A. AUGARD

Italie

C.I.S.L. – Federestrattive
~~Via Po 22,~~ *Via ISONZO 42*
Roma (Tél. 865-013; 869-015)

Secrétaire général : G. CRAVIOTTO

U.I.L. *Unione Italiana Lavoratori Miniere e Cave*
Via Sicilia 154,
Roma (Tél. 461-974)

Secrétaire général : G. CONTI

Luxembourg

L.A.V. *Letzeburger Arbechter-Verband*
60, bd J.F. Kennedy,
Esch-sur-Alzette (Tél. 5 22 28 et 5 25 94)

Secrétaire général : A. WEIS

Pays-Bas

A.N.B.M. *Algemene Nederlandse Bedrijfsbond in de Mijnindustrie*
Valkenburgerweg 18,
Heerlen (Tél. 3319)

Président : André COUMANS

METALLURGIE

Allemagne

IG Metall *Industriegewerkschaft Metall für die Bundesrepublik Deutschland, Frankfurt/Main (Tél. 30-351)*
Unter-Mainkai 70 - 76
Président : O. BRENNER

Belgique

C.M.B. *Centrale des métallurgistes de Belgique*
17, rue Jacques-Jordaens,
Bruxelles (Tél. 47-83-14)
Secrétaire général : G. WALLAERT

France

F.O. Métal *Fédération confédérée Force ouvrière de la métallurgie*
83, rue de la Victoire,
Paris 9e (Tél. Trinité 7402/03)
Secrétaire général : A. LAVAL

Italie

F.I.M. *Federazione Italiana Metalmeccanici (C.I.S.L.)*
Via Pancaldo 4,
Milano (Tél. 279.042; 270.893)
Secrétaire général : L. MACARIO

U.I.L.M. *Unione Italiana Lavoratori Metallurgici*
Via Piemonte 39A,
Roma (Tél. 48.13.47)
Secrétaire général : B. CORTI

Luxembourg

L.A.V. *Letzeburger Arbechter-Verband*
Fédération nationale des ouvriers du Luxembourg
60, bd J.F. Kennedy,
Esch-sur-Alzette (Tél. 5 22 28)
Secrétaire général : A. WEIS

Pays-Bas

A.N.B.M. *Algemene Nederlandse Bedrijfsbond voor de Metaalnijverheid en de Elektrotechnische Industrie*
Andries Bickerweg 6,
's Gravenhage (Tél. 63-79-28)
Président : M. ZONDERVAN.

B. La Confédération internationale des syndicats chrétiens

1°) La C.I.S.C. et la C.E.C.A.

La C.I.S.C., à l'origine, avait adopté une formule voisine de la C.I.S.L., pour assurer les responsabilités de ses intérêts auprès de la Haute Autorité.

En 1952, elle établissait à Luxembourg une représentation permanente. Le 24 mars 1955, cette représentation était consolidée par la formation de la Fédération des syndicats chrétiens dans la Communauté. Ayant une mission d'information, d'étude et de préparation de conception commune, la fédération peut admettre comme membres les centrales nationales des mineurs, des métallurgistes et d'employés.

Tous les deux ans au moins a lieu une assemblée générale, où chaque organisation relevant d'une section nationale dispose au maximum de deux voix. Une commission exécutive de six membres, le président, les trois vice-présidents, le secrétaire et le trésorier assurent la gestion quotidienne. Une commission d'experts assiste le secrétariat. Les décisions sont acquises à l'assemblée, comme au comité, au 2/3 des voix, le quorum étant de 2/3 des membres.

Comme on le voit, il s'agissait d'une véritable conception fédérale du syndicalisme allant beaucoup plus loin que la coordination avec droit de veto implicite.

2°) La C.I.S.C., la C.E.E. et l'Euratom

Depuis la mise en route des institutions à Bruxelles, la structure mentionnée ci-dessus s'est trouvée modifiée, et il semblerait que depuis lors, ce soient plutôt les internationales des mineurs et des métallurgistes qui assurent la défense des intérêts des travailleurs affiliés à ces organisations. Les internationales de mineurs et métallurgistes ont repris le rôle dévolu à la Fédération des syndicats chrétiens dans la C.E.C.A.

Soucieuse de poursuivre et d'élargir cet effort, la C.I.S.C. créa en 1955 une commission des questions européennes. Le 7 mars 1958, cette commission prit la décision de fonder une *Organisation européenne de la C.I.S.C.*, et cette organisation groupe à la fois des représentants de chaque confédération nationale et des représentants des fédérations professionnelles internationales.

En mai 1962, l'Organisation européenne de la C.I.S.C. tint une conférence à Rome et adopta à cette occasion de nouveaux statuts. Désormais, les internationales professionnelles font partie de la structure officielle de l'organisation au même titre que les confédérations nationales.

Le secrétariat de cette nouvelle organisation prépare les rencontres sur le plan de l'Europe des Six (C.E.C.A., Marché commun et Euratom).

Les objectifs essentiels de ce groupement sont la recherche d'une politique commune des organisations syndicales chrétiennes, dans les questions économiques et sociales européennes, ainsi que la représentation des travailleurs auprès des institutions européennes.

Il convient également d'indiquer l'existence de groupes de travail, qui fonctionnent soit d'une manière permanente (ainsi, pour les questions telles que l'agriculture et les transports européens), soit convoqués selon les urgences de l'actualité.

Comme on le constatera, la C.I.S.C., depuis sa conférence de Rome de 1952, s'oriente vers une solution identique à celle qui avait prévalu dans le cadre de la C.E.C.A. A l'avenir, son organisation européenne disposera du maximum d'autorité pour pouvoir agir sur le plan supranational, selon les mêmes méthodes que sur le plan national.

ORGANIGRAMME

ORGANISATION EUROPEENNE DE LA C.I.S.C.

SECRETARIAT PERMANENT

121, rue Joseph II, Bruxelles 4 (Tél. 13.11.94)

Secrétaire général: J. KULAKOWSKI

Secrétaires: P. Van Bijsterveld

G. Varagne (responsable auprès de l'O.C.D.E. et du Conseil de l'Europe – installé à Paris)

E. Engel (responsable pour le secteur C.E.C.A., installé à Luxembourg)

LE COMITE

C'est l'organe de décision. Il est composé de représentants des confédérations (selon le nombre d'affiliés) et de un représentant par fédération internationale professionnelle.

Président: A. COOL, président de la C.S.C. (Belgique)

Vice-présidents: J. Alders (N.K.V./Pays-Bas)

E. Bangerter (S.V.E.A./Suisse)

G. Esperet (C.F.D.T./France)

E. Machielsen (Fédération internationale de l'alimentation)

J. Kulakowski, secrétaire général de l'organisation européenne de la C.I.S.C.

Vingt-deux membres des confédérations nationales

C.S.C. (Belgique)

A. Cool
L. Dereau
W. Ledeganck
K. Nuyts

C.F.D.T. (France)

M. Bouladoux
Th. Braun
G. Espéret
G. Levard

C.G.B. (Allemagne)

P. Seiler
B. Koch

C.M.T.U. (Malte)

W. Zahra

C.N.G. (Suisse)

B. Gruber
A. Hejl

C.N.V. (Pays-Bas)	W. Albeda O. Bakker D.F. van der Mei
L.C.G. (Luxembourg)	L. Wagner
N.K.V. (Pays-Bas)	J. Alders F. Van der Gun W. van Greunsven
Fr. C.G. im Ö.G.B. (Autriche)	E. Altenburger
S.V.E.A. (Suisse)	E. Bangerter

Onze membres des internationales professionnelles

Services publics	J. ten Heuvelhof
Bois et bâtiment	J. Willemsen
Employés	J. Tessier
Métallurgistes	J. Coeck
Mineurs	F. Dohmen
Travailleurs agricoles	P. Stockman
Alimentation	E. Machielsen
Industries diverses	S. van Bijsterveld
Transport	M. Nickmilder
Textile et vêtement	H. Huijsmans
Arts graphiques et Papiers	E. De Bondt

Trois observateurs

C.S.C. (Italie)	G. Rapelli
C.I.T. (femmes)	Mademoiselle M. Nagels
F.I.T.C.R.E. (travailleurs réfugiés)	Y. Popovitch

BUREAU EXECUTIF

Cet organe est chargé de la préparation des travaux, de l'exécution des décisions du comité, ainsi que de la prise de décisions intérimaires. Ce bureau est composé d'un représentant par confédération et de cinq représentants pour l'ensemble des fédérations internationales professionnelles.

Président	A. Cool
Secrétaire général	J. Kulakowski

Dix membres des confédérations

C.S.C. (Belgique)	K. Nuyts
C.F.D.T. (France)	G. Espéret
C.G.B. (Allemagne)	P. Seiler
C.M.T.U. (Malte)	W. Zahra

C.N.G. (Suisse)
C.N.V. (Pays-Bas)
L.C.G. (Luxembourg)
N.K.V. (Pays-Bas)
Fr.C.G. im Ö.G.B. (Autriche)
S.V.E.A. (Suisse)

B. Gruber
W. Albeda
L. Wagner
J. Alders
E. Altenburger
E. Bangerter

*Cinq membres effectifs des
internationales professionnelles*

F. Dohmen (mineurs)
H. Huijsmans (textile)
E. Machielsen (alimentation)
M. Nickmilder (transport)
J. Tessier (employés)

*Cinq suppléants des
internationales professionnelles*

J. Cook (métallurgistes)
E. De Bondt (industries graphiques et papiers)
P. Stockman (travaux agricoles)
S. Th. van Bijsterveld (industries diverses)
J. ten Heuvelhof (services publics)

LES COMMISSIONS D'ETUDE

Groupes de travail : «Agriculture et Alimentation»
«Transport»
«Energie nucléaire»
«Comité économique et social»

Commissions : du programme – Président : T. Braun
– Secrétaire : J. Kulakowski
de l'énergie – Président : F. Dohmen
– Secrétaire : E. Engel
de la sécurité sociale – Président : à désigner
– Secrétaire : P. van Bijsterveld

COMITES INDUSTRIELS EUROPEENS

Certaines internationales professionnelles ont établi des structures européennes :

– Fédération des syndicats chrétiens dans la C.E.C.A. (Fédération internationale des syndicats des mineurs chrétiens et Fédération internationale des syndicats chrétiens de la métallurgie)

Secrétaires : E. Engel (mineurs)
SPIT (métallurgie)

– Conseil européen de la Fédération internationale des syndicats chrétiens d'employés, techniciens, cadres et voyageurs de commerce

Président ad interim : VAN ROMPAY Tél. 31.38.70
Secrétaire : G. Panis Anvers
Adresse : Korte Nieuwstraat 42, Antwerpen (België)

Groupe de travail «Agriculture et alimentation» (Fédération internationale des syndicats chrétiens d'ouvriers agricoles, et Fédération internationale des syndicats chrétiens de travailleurs de l'alimentation, du tabac et de l'hôtellerie)

Secrétaire : E. Machiels

Adresse : 27, rue de l'Association, Bruxelles (Tél. 18-21-71 Bruxelles)

— *Transport*

Secrétaire : G. Roelandt

Adresse : 50, rue Joseph II, Bruxelles 4 (Tél. 17-63-87 Bruxelles)

— *Industries diverses*

Secrétaire : M. Verlinden

Adresse : 13, avenue de la Renaissance, Bruxelles 4 (Tél. 33-92-74 Bruxelles)

— *Textile*

Secrétaire : K. Pauwels

Adresse : Koning Albertlaan 13, Gent (België) (Tél. 22-57-01 Gent)

CONFERENCE EUROPEENNE

C'est l'assemblée d'orientation générale de l'Organisation européenne de la C.I.S.C.

Cette conférence a lieu tous les deux ans et s'occupe de thèmes importants. La dernière s'est tenue à Strasbourg, en avril 1964.

Explication des abréviations et autres renseignements utiles

C.I.S.C. : Confédération internationale des syndicats chrétiens

Secrétaire général : A. VANISTENDAEL,
Justus Lipsiusstraat 26,
Brussel 4 (Tél. 33-37-85)

Bureau de liaison de la C.I.S.C. auprès de l'O.I.T.

Secrétaire : G. EGGERMANN,
9, route de Meyrin,
Genève (Tél. 3472-52 Genève)

Organisation européenne de la C.I.S.C.

Secrétaire général : Jan KULAKOWSKI,
121, rue Joseph II,
Bruxelles 4 (Tél. 13-11-94)

Bureau de liaison de l'Organisation européenne de la C.I.S.C. auprès de la C.E.C.A.

Secrétaire : E. ENGEL,
8, rue Duchscher,
Luxembourg (Tél. 25082)

Bureau de liaison auprès de l'O.C.D.E. et du Conseil de l'Europe

**Secrétaire: G. VARAGNE,
5, rue Mayran,
Paris 9e (Tél. Lamartine 86-70)**

EUROPE DES SIX

CONFEDERATIONS NATIONALES AFFILIEES A LA C.I.S.C.

- Allemagne : C.G.B.** *Christlicher Gewerkschaftsbund Deutschlands,*
Wilhelmstraße 25,
Bonn (Tél. 52-250)
Président : Paul SEILER
- Belgique : C.S.C.** *Confédération des syndicats chrétiens de Belgique,*
131, rue de la Loi,
Bruxelles (Tél. 35-60-90)
Président : A. COOL
- France : C.F.D.T.** *Confédération française démocratique du travail (C.F.T.C.),*
26, rue de Montholon,
Paris 9e (Tél. Trudaine 91-03)
Secrétaire général : E. DESCAMPS
- Italie : C.S.C.** *Comissione Sindacale Cristiana,*
Via Santa Maria in Via 37,
Roma (Tél. 77-93-23)
Président : G. RAPELLI
- Luxembourg : L.C.G.B.** *Confédération luxembourgeoise des syndicats chrétiens,*
13, rue Bourbon,
Luxembourg (Tél. 26786)
Président : L. WAGNER
- Pays-Bas : N.K.V.** *Nederlands Katholiek Vakverbond,*
Oudenoord 12,
Utrecht (Tél. 13925)
Président : P.J. MERTENS
- C.N.V.** *Christelijk Nationaal Vakverbond,*
Maliebaan 8,
Utrecht (Tél. 20141)
Président : J. VAN EIBERGEN

ORGANIGRAMME

FEDERATIONS DES SYNDICATS CHRETIENS DANS LA C.E.C.A.

- Secrétariat de la fédération internationale des syndicats chrétiens de la métallurgie, 23, avenue Julien Hanssens – Bruxelles 2 (Tél. 25.81.41)
- Secrétariat de la fédération internationale des syndicats chrétiens de mineurs, 8, rue Duchscher – Luxembourg (Tél. 25082)

Composition :

Ces fédérations sont aujourd'hui composées uniquement de représentants des organisations de mineurs et métallurgistes chrétiennes.

Avant 1958, date de la mise en route des institutions prévues par le traité de Rome, les confédérations syndicales chrétiennes des six pays en faisaient partie.

COMITE EXECUTIF

Présidents : MM. Jules COECK, C.C.M./Belgique et
F.S. DOHMEN, N.K.M./Pays-Bas

N.B. La présidence est dévolue pour un an à tour de rôle à l'une ou l'autre de ces personnalités.

Secrétaires : MM. SPIT (s'occupant de la métallurgie)
E. ENGEL (s'occupant du secteur «Charbon et Energie»)

Membres du comité :

Mines

B. CWIKLINSKI, secrétaire général, C.B.V.

M. THOMASSEN, président de la Centrale
des francs mineurs

Métallurgie

Allemagne

W. STURM, secrétaire général du C.M.V.

Belgique

J. COECK, président de la Centrale chrétienne
de la métallurgie

Mines (suite)

Métallurgie (suite)

Belgique (suite)

E. VANDENDRIESSCHE, secrétaire général
de la Centrale des francs mineurs

R. JAVAUX, secrétaire général de
la C.C.M.

France

J. SAUTY, président de la fédération
mineurs C.F.T.C.

J. MAIRE, secrétaire général de la fédération
métallurgie C.F.D.T. (C.F.T.C.)

J. BORNARD, secrétaire général de la fédération
mineurs C.F.T.C.

L. ZILLIOX, secrétaire national de la C.F.D.T.
(C.F.T.C.) / fédération métallurgie

Italie.

S. PECORARO, secrétaire général de la
F.I.L.C.I.E.

G. VALLETTO, vice-président de la
F.I.S.M.I.C.

L. CLEMENTI, secrétaire national du secteur
automobile

Luxembourg

P. SCHOCKMEL, secrétaire général de la fédération luxembourgeoise des syndicats chrétiens

Pays-Bas

F. DOHMEN, président de la N.K.M.

E. PETERS, président de C.B.M.

C. FEENSTRA, président du C.M.N.

P. BRUSSEL, président du N.K.V.

Sarre

J. KLEIN, président du G.C.S.

E. WILDEN, président du C.G.H.M.S.

BUREAU JOURNALIER

Présidents : MM. J. COECK, président C.C.M./Belgique
F.S. DOHMEN, N.K.M./Pays-Bas

Secrétaires : MM. E. ENGEL, 8, rue Duchscher, Luxembourg,
SPIT, 23, avenue Julien Hanssens, Bruxelles 2.

+ deux représentants des organisations syndicales de la métallurgie

+ deux représentants des organisations syndicales de mineurs

ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES MINEURS ET METALLURGISTES DES SIX PAYS —

C.I.S.C.

MINES

Allemagne

C.B.V. *Christlicher Bergarbeiter-Verband,
Essen
Gänsemarkt, 29/31
Président : W. CWIKLINSKI*

Saar

G.C.S. *Gewerkschaft Christlicher Saarbergleute,
Beethovenstraße 39
Saarbrücken/Saar (Tél. 258-72 et 258-73)
Président : J. KLEIN*

Belgique

C.F.M. *Centrale des francs mineurs,
145, rue Belliard,
Bruxelles IV (Tél. 35-30-92)
Président : M. THOMASSEN*

France

C.F.T.C.
Mineurs *Fédération des mineurs C.F.T.C.,
26, rue de Montholon,
Paris 9e (Tél. Trudaine 91-03)
Secrétaire général : J. BORNARD*

Italie

F.I.L.C.I.E. *Federazione Italiana Lavoratori Cristiani Industrie Estrattive,
Via Santa Maria in Via, 37
Roma (Tél. 77-93-23)
Secrétaire général : S. PECORARO*

Luxembourg

—

Pays-Bas

N.K.M. *Nederlandse Katholieke Mijnwerkersbond,
Schinkelstraat 13,
Heerlen (Tél. 35-47)
Président : F. DOHMEN*

Pays-Bas (suite)

C.N.V. *Protestants-Christelijke Mijnwerkersbond,*
Burg. de Hesseleplein 26,
Heerlen (Tél. 4412)
Président : C. FEENSTRA

METALLURGIE**Allemagne**

C.M.V. *Christlicher Metallarbeiterverband Deutschlands,*
41 Duisburg
Wallstraße 48
Président : E. WILDEN

Belgique

C.C.M.B. *Centrale chrétienne des métallurgistes de Belgique*
17, rue Bara,
Bruxelles (Tél. 21-15-44)
Président : J. COECK

France

F.G.M. – .C.F.D.T.
(cftc) *Fédération Générale de la Métallurgie*
5, rue Mayran,
Paris 9e (Tél. Trudaine 14-50)
Secrétaire général : J. MAIRE

Italie

FISMIC *Federazione Italiana Sindacati Metallurgici Internazionale Cristiana,*
Piazza Statuto 10,
Torino
Vice-président : G. VALLETTO

Luxembourg

Letzeburger Chreschtliche Gewerkschaftsbond,
13, rue Bourbon,
Luxembourg (Tél. 26786)
Secrétaire général : P. SCHOCKMEL

Pays-Bas

NKV-Metaal *Nederlandse Katholieke Bond van Werknemers in het Metaal- en het Elektro-
technische Bedrijf,*
Maliebaan 34,
Utrecht (Tél. 220-41)
Président : P. BRUSSEL

C.M.B. *Christelijk Bedrijfsbond voor de Metaalnijverheid en Elektrotechnische In-
dustrie (C.M.B.),*
Nijenoord 2
Utrecht (Tél. 422-55)
Président : J. LANSER

C. Confédération internationale des cadres (C.I.C.)

La C.I.C. regroupe les employés et cadres affiliés à la Confédération générale des cadres (C.G.C.)/ France, la Confederazione Italiana dei Dirigenti di Azienda (C.I.D.A.)/Italie, l'Union der Leitenden Angestellten (U.L.A.)/Allemagne, la Fédération des employés privés du grand-duché de Luxembourg (F.E.P.L.), quelques organisations de cadres en Belgique et aux Pays-Bas (en particulier dans les charbonnages).

Cette confédération a un caractère strictement professionnel. A part la France, il n'y a pas de centrale professionnelle proprement dite.

La C.I.C. groupe les organisations professionnelles et interprofessionnelles réunissant des cadres, à condition que leurs membres soient obligatoirement salariés et aient, du fait de leur emploi, soit un commandement, soit une responsabilité, soit une fonction extérieure technique ou commerciale exercée au nom de leurs employeurs.

Dès 1961, cette confédération internationale a établi à Luxembourg, en liaison avec la Fédération des employés privés du grand-duché de Luxembourg, un bureau de représentation auprès de la C.E.C.A.

Un secrétariat permanent fonctionne à Bruxelles auprès de la C.E.E. et de l'Euratom.

Organe de décision

Comité directeur – Président : M. TOGNI, Via Nazionale 75, Roma

Organe exécutif

Secrétariat international général

Secrétaire général : R. MILLOT, 30, rue Gramont,
Paris 2e (Tél. Richelieu 84-82)

Comité directeur

<i>Président</i>	: Giuseppe TOGNI, 75, Via Nazionale, Roma
<i>Premier vice-président</i>	: Roger MILLOT, 61, rue de l'Arcade, Paris 8e
<i>Deuxième vice-président</i>	: Dr Günter GOHLER, Prinz Adolfstr. 11, Essen-Bredeney (All.)
<i>Secrétaire général</i>	: André MALTERRE, 30, rue de Gramont, Paris 2e
<i>Trésorier</i>	: Mario GUASTALLA, 75, Via Nazionale, Roma
<i>Secrétaire général adjoint</i>	: Dr Karl-Heinz KLEINE, 10, Maxstr., Essen (Allemagne)
<i>Membre</i>	: Dr André FERRERO, 1, avenue de Miremont, Genève

Secrétariat

Les problèmes C.E.E. et C.E.C.A. sont traités par le secrétariat général de la Fédération des employés privés du grand-duché de Luxembourg.

Secrétaire : R. LUTGEN, 43, avenue Michel Rodange, Luxembourg (Tél. 21216)

D. Fédération syndicale mondiale (F.S.M.)

Jusqu'à présent, de toutes les organisations affiliées à la F.S.M., la C.G.I.L. seule a établi un secrétariat permanent à Bruxelles, pour suivre les problèmes des Communautés européennes.

C.G.I.L. : *Bureau d'études et de documentation sur les problèmes économiques et sociaux de la C.E.E.*

Adresse : 26, place Eugène Flagey, Bruxelles (Tél. 49-65-23)

Secrétaire : I. TABARRI

Explication des abréviations et autres renseignements utiles

F.S.M. : *Fédération syndicale mondiale*
Secrétaire général : Louis SAILLANT, à Prague

C.G.T. : *Confédération générale du travail*
Secrétaire général : Benoît FRACHON,
213, rue de Lafayette,
Paris 10^e
Tél. Botzaris 86-50

C.G.I.L. : *Confédération générale italienne du travail*
Secrétaire général : A. NOVELLA,
Corso d'Italia, 25,
Roma
Tél. 868-841/2-3-4